

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE A SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

## Enquête publique relative à la désaffectation du chemin d'exploitation parcelle ZH 43 en vue de son aliénation au lieu-dit Chabran

Par arrêté communal n° 2024/ 313 du 26 décembre 2024, le Maire de Saint Donat sur l'Herbasse a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative à la désaffectation du chemin d'exploitation parcelle ZH 43 en vue de son aliénation au lieu-dit Chabran.

Cette enquête publique est prescrite du : **LUNDI 20 JANVIER 2025 à partir de 9h00 au LUNDI 03 FEVRIER 2025, 17h**, soit une durée de 15 jours en Mairie de Saint-Donat sur l'Herbasse, 11 rue Pasteur, 26260 Saint Donat sur l'Herbasse.

Des informations peuvent être demandées auprès de :

La Mairie de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE - Service Urbanisme

11 rue Pasteur - 26260 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

Tél : 04 75 45 10 32

Monsieur TARREY Jean-Marie, Officier de Gendarmerie retraité, est désigné commissaire enquêteur.

Des affiches avisant de l'enquête seront affichées en mairie et sur le terrain.

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet de la commune : [www.ville-st-donat.fr](http://www.ville-st-donat.fr)

Les éléments consultables sont les suivants :

- La notice explicative, le plan de situation, plan parcellaire, arrêté d'ouverture d'enquête et la délibération n° 2024-154.

Le public pourra consulter le dossier de cette enquête et consigner éventuellement ses observations, sur le registre d'enquête, du

**LUNDI 20 JANVIER 2025 à partir de 9h00 au LUNDI 03 FEVRIER 2025, 17h**, en mairie de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE aux jours et heures d'ouverture de l'accueil au public.

Le dossier de cette enquête est également consultable sur le site de la mairie : [www.ville-st-donat.fr](http://www.ville-st-donat.fr)

Des observations écrites peuvent également être adressées par courrier en Mairie de Saint-Donat-sur-l'Herbasse, à l'attention du commissaire enquêteur, ou par mail à l'attention du commissaire enquêteur à [urba@ville-st-donat.fr](mailto:urba@ville-st-donat.fr), lequel les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, 11 rue Pasteur à Saint-Donat-sur-l'Herbasse :

**Lundi 20 janvier de 9h à 12h**

**Lundi 03 février de 15h à 17 h.**

A l'issue de l'enquête, dans un délai de 30 jours, le commissaire enquêteur remettra à M. le Maire un rapport relatant le déroulement de l'enquête et l'examen des observations recueillies, ainsi que ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, en mairie de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE et sur le site [www.ville-st-donat.fr](http://www.ville-st-donat.fr).

Le Maire

Claude FOUREL